

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE URBAINE ET EAU

**9 / 22\_009 - AVERE OCCITANIE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

**L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN  
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gilbert HANGARD  
Betty HECKER donne pouvoir à Odile LACAZE  
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s) :

Marie-Louise AT, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

référence(s) :

Commission environnement du 9 mars 2022

### **Service pilote : Environnement**

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Patrick Blay

### **Patrick BLAY, rapporteur,**

L'AVERE Occitanie est une association qui œuvre pour la promotion de la mobilité électrique sur le territoire.

Elle organisera les 20 et 21 mai prochains, sur le circuit d'Albi, la quatrième édition de l'Albi Eco Race, compétition automobile réservée aux véhicules électriques.

Cette manifestation sera l'occasion de mettre en lumière les différentes motorisations électriques d'ores et déjà existantes : électriques, électrique-solaires, hydrogènes, etc. Ce sera également une vitrine technologique pour présenter les véhicules innovants.

Par la présence de nombreux industriels du secteur, cet évènement est également une réelle opportunité pour les jeunes de découvrir ces métiers d'avenir.

De plus, la consommation d'énergie et le dérèglement climatique sont des problématiques centrales dans la société actuelle. Travailler sur la promotion et le développement de solutions alternatives au modèle actuel basé sur les énergies fossiles représente un enjeu considérable.

Résolument engagée dans le développement durable et la transition énergétique, la ville d'Albi souhaite apporter son soutien à cet évènement innovant tant sur le plan technologique qu'écologique.

Afin d'aider l'association à développer cet évènement, il est proposé d'attribuer une subvention de 4000 € à l'AVERE Occitanie pour promouvoir le développement de la course Albi Eco Race.

La subvention sera attribuée selon les modalités suivantes :

- 80 % du montant soit 3 200 € avant la tenue de l'évènement,
- 20 % du montant soit 800 € à l'issue de l'évènement sur présentation du bilan financier de l'opération.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'association AVERE Occitanie pour l'organisation de la quatrième édition de l'Albi Eco Race,

## DECDE QUE

la subvention sera attribuée selon les modalités suivantes :

- 80 % du montant soit 3 200 € avant la tenue de l'événement,
- 20 % du montant soit 800 € à l'issue de l'événement sur présentation du bilan financier de l'opération.

## DIT QUE

-les crédits sont prévus au chapitre 65, fonction 833, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Jean-Michel Bouat ne prend pas part au vote.

Nombre de votants : 39

Unanimité

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*